FORMATION : MODE D'EMPLOI

Inscription obligatoire via le formulaire sur le site internet **Agribiodrome.fr**, ouverte dès maintenant et au plus tard 7 jours avant le début de la formation. Au-delà de ce délai, nous ne pourrons pas vous garantir de prise en charge de vos frais par un fond de formation.
Une convocation avec date, lieu et horaires vous sera envoyée au moins 3 jours avant le démarrage de la session.

Tarifs et modalités de financement :

Eligibles VIVEA, vous bénéficiez d'un crédit de 2000€/année civile pour participer aux formations. Vous pouvez suivre la consommation de vos crédits sur votre compte extranet VIVEA.

Public éligible VIVEA :

- Chef.fe d'entreprise agricole non-salarié.e, aide familial
- Conjoint.e collaborateur.rice
- Cotisant.e de solidarité
- Porteur.se de projet candidat.e à l'installation agricole ayant inscrit la formation dans son PPP

Prise en charge VIVEA

+

Pour les adhérent.es d'Agribiodrôme :
5€/h de formation

Pour les non adhérent.es :
100€ de frais de dossier
5€/h de formation

Public non éligible VIVEA :

Porteur de projet non éligible : 100€/jour

Public non éligible (salarié.e) : 200€ / jour

Autres cas : Nous contacter : formations@agribiodrome.fr

Besoins d'**adaptation en cas de situation de handicap** ?
Si vous rencontrez des besoins d'adaptation,
merci de bien vouloir nous en faire part.
Contact : Tanguy SMOES : tsmoes@agribiodrome.fr – 06.14.17.45.87